

Édith Cresson, Histoires françaises: les manquements de l'élite française à Bruxelles

Légende: Dans Histoires françaises, Édith Cresson, ancien Commissaire européen, regrette le manque de présence des Français à Bruxelles, la faible efficacité de la France lorsqu'elle prépare sa position au Conseil des ministres et l'absence de lien entre le gouvernement et les membres français de la Commission.

Source: CRESSON, Édith. Histoires françaises. Paris: Éditions du Rocher, 2006. 300 p. ISBN 2 268 06015 2.

Copyright: (c) Éditions du Rocher

URL: http://www.cvce.eu/obj/edith_cresson_histoires_francaises_les_manquements_de_l_elite_francaise_a_bruelles-fr-aeaa0d85-af45-4304-a0b9-6f0bbc3a8ee4.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Édith Cresson, *Histoires françaises: les manquements de l'élite française à Bruxelles*

[...]

La France devra se saisir de ce chantier, en profitant du dynamisme que donne toujours l'élection présidentielle. La situation actuelle ne peut pas perdurer. La France à Bruxelles ne joue pas à armes égales. L'habitude de la classe politique française est de placer en position éligible au Parlement européen des membres des partis politiques que l'on veut soit récompenser, soit mettre à l'essai, ou encore recaser après une éviction du gouvernement. Ces députés sont fréquemment titulaires d'un autre mandat, voire d'une autre profession. Même si certains réalisent un travail remarquable, l'ensemble n'est pas assez présent. De plus, convaincus d'être là pour construire l'Europe, ce qui est évidemment leur mission, ils comprennent mal - comme je l'ai éprouvé moi-même - l'extraordinaire agressivité de l'institution, sa violence.

D'autre part, nous ne sommes pas organisés de manière assez efficace au niveau national. Le ministre des Affaires européennes français doit défendre, au sein du Conseil, une ligne arrêtée en interministériel. Cette position, même bien défendue, peut être contestée y compris par les ministres concernés qui ne se sentent pas forcément responsables. Mais il y a plus grave : le fonctionnement des institutions européennes n'est pas assez connu par l'opinion en France et même par les parlementaires français, malgré l'excellent travail de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale. Il a parfois été proposé de donner au ministre des Affaires européennes un statut particulier. Le Plan Fouchet proposait un statut de vice-premier ministre, résidant à Bruxelles et rendant compte au gouvernement. Ce statut permettrait de mieux défendre nos intérêts puisqu'il autoriserait le ministre à s'appuyer sur l'appareil de l'État, dans son ensemble. Nos intérêts seraient aussi mieux défendus si nos entreprises savaient aligner autant de lobbyistes que celles de nos partenaires, notamment britanniques : environ 1 500 à temps complet, contre 200 Français qui sont d'ailleurs le plus souvent des cadres représentant leur entreprise plus que des spécialistes de « l'intelligence ».

Nos partenaires suivent de près, au niveau gouvernemental, la carrière de leurs ressortissants, fonctionnaires à la Commission. Il n'est pas rare que l'ambassadeur du Royaume-Uni intervienne lors des promotions. Les commissaires britanniques sont en contact constant avec leur gouvernement. Margaret Thatcher, pour sa part, les recevait chaque semaine. Il est vrai que lorsque j'ai été injustement attaquée, Jacques Chirac m'a apporté tout le soutien possible et a mobilisé l'Administration française qui, elle-même indignée, a été très efficace. Mais, bien entendu, c'est en amont que nous devrions agir et en tenant compte de la culture politique française.

[...]